

MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT GENERAL DES MINES

DIRECTION INTERREGIONALE FIANARANTSOA

THE TERRESISTANCE



N°07004-2024MIM/SG/DGM/DIR.FI.CC

CERTIFICAT DE CONFORMITE DE SUBSTANCES MINERALES A EXPORTER

Le Directeur des Mines et de la Géologie atteste par la présente que les substances minérales désignées ci-après :

-Pierres industrielles et minerais (Brutes): onze KILOGRAMMES (11.00 kgs) de Quartz cristal géode.

Soit au total général : onze kilogrammes (11.00kgs) de pierres ordinaires.

Objet du dossier de declaration n°\${num_déclaration} en date du 03-07-2024, de LP III E N°1234243234LPIIIE du 12-07-2024, de la facture N°6666/SHS/2023 du 04-07-2024, de l'attestation de domiciliation N°12 ayant été soumises au contrôle de qualité et de certificat conformité effectué par la DIRECTION INTERREGIONALE FIANARANTSOA, suivant Procès-verbal de constatation et contrôle n°07004-2024MIM/SG/DGM/DIR.FI.PVCC du 11-07-2024 sont conformes à la déclaration souscrite par Mr. RAKOTO Yang Ying responsible ou gérant de la société KAMINARI dont le siège est situé à IKP 67 TSARAZAZA. Ces documents sont destinés à être exportés à l'adresse suivante:

RAKOTO Yang Ying 27 AVENUE DU GENERAL DE GAULE 28300 SAINT PREST FRANCE

Le present certificat est délivré pour server et valoir ce que de droit.

Antananarivo, le 11 juillet 2024

- Rue Farafaty Ampandrianomby, Antananarivo 101 - MADAGASCAR
- +261 34 11 110 99
- f https://facebook.com/mim.madagascar
- https://mines.gov.mg